



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 24 JANVIER 2023
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-trois, le 24 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 18 janvier 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence

Ordre du jour

Décision 1 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) - Octroi des subventions suite au comité de Pilotage du 11 janvier 2023

Décision 2 : RESSOURCES HUMAINES

CNAS - Actualisation des conditions d'inscription

Décision 3 : REVENUS ET CHARGES

Forum des Métiers, de l'Emploi et de l'Orientation – Vente de repas aux exposants – Fixation du prix de vente

Le Bureau communautaire :

Décision 1 : FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) - Octroi des subventions suite au comité de Pilotage du 11 janvier 2023

☞ **DECIDE** l'octroi des deux subventions ci-après sollicitées dans le cadre du FISAC et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre :

L'Eveil des Sens : Activité : salon d'esthétique

Adresse : 60 avenue Aristide Briand, 27000 Evreux

La gérante, Mme LEMERCIER Anita, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 17 novembre 2022 portant sur des travaux de modernisation, pour une demande de subvention répartie comme suit :

- Modernisation : 8 295,03* 40% = 2 969,62 €

(Etat : 1 484,81€ ; EPN : 1 484,81 €)

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 2 969,62 €

Le Grain de Beauté : Activité : salon d'esthétique

Adresse : 28 rue Chanoine Boulogne, 27 220 Saint André de l'Eure

La gérante, Mme HUILOT Vanessa, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 7 décembre 2022 portant sur des travaux de modernisation, pour une demande de subvention répartie comme suit :

- Modernisation : 15 625,66* 40% = 5 208,55 €

(Etat : 2604,28 €, EPN : 2 604,28 €)

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 5 208,55 €.

Décision 2 : CNAS - Actualisation des conditions d'inscription

- ☞ **DECIDE** que les agents remplissant les conditions d'inscription au CNAS sont les suivants:
- Les agents titulaires d'un concours de la fonction publique ou en période de stagiairisation à la suite de la réussite d'un concours et occupant un poste dont la quotité d'emploi n'est pas inférieure à 28/35ème d'un temps complet ou 12.8/16ème d'un temps complet pour les agents sur le cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique ou 16/20ème d'un temps complet pour les agents sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique.
 - Les agents contractuels recrutés sur la base des articles L332-14, L332-8-1°, L332-8-2°, L352-4, L343-1-2° du code général de la fonction publique et pour une durée obligatoirement supérieure à 6 mois ainsi que les agents en contrat à durée indéterminée. Ils doivent également occuper un poste dont la quotité d'emploi n'est pas inférieure à 28/35ème d'un temps complet ou 12.8/16ème d'un temps complet pour les agents sur le cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'enseignement artistique ou 16/20ème d'un temps complet pour les agents sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Décision 3 : Forum des Métiers, de l'Emploi et de l'Orientation – Vente de repas aux exposants – Fixation du prix de vente

- ☞ **FIXE** le prix du repas vendu aux exposants du Forum des Métiers, de l'Emploi et de l'Orientation à 7 €.